



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/10/2020

Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	25	29
<b>Date convocation</b> 15/10/2020		
<b>Date Publication</b> 26/10/2020		
<b>N° Délibération</b> 2020/07/13		
<b>Secrétaire Séance</b> Marie-Françoise VALMALLE		

L'An Deux Mille Vingt et le 21 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'UZÈS régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente d'Uzès

**Présents :**

MM. Jean-Luc CHAPON, Fabrice VERDIER, Marie-Françoise VALMALLE, Jacques CAUNAN, Muriel BONNEAU, Thierry de SEGUINS COHORN, Fanny CABOT, Isabelle VILLEFRANCHE, Gérard BONNEAU, Laurence JACQUEMART, Franck SEROPIAN, Jérôme AUJOLAT, Olivier CLEMENT, Sylvie LOPEZ, Anne-Sophie LAUTHIER, Guy ATTIGUI, Sandra ROLLET, Julien HURARD, Hélène GILET, Amandine BRUNEL, Romain BETIRAC, Simon SUBTIL, Lydie PASTRE DEFOS DU RAU, Christophe CAVARD, Delphine DEJEAN.

**Pouvoirs :**

Sophie MARINOPOULOS pouvoir à Jean-Luc CHAPON  
Bernard POISSONNIER pouvoir à Jacques CAUNAN  
Séverine PEUCHERET pouvoir à Muriel BONNEAU  
Jérôme MAURIN pouvoir à Christophe CAVARD

**Objet : Dénomination de voie – Impasse du Champs de Mars**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues places publiques et des bâtiments publics,

Considérant la nécessité de dénommer l'ensemble des voies de l'ensemble de la commune pour faciliter l'adressage des immeubles et des lieux,

Considérant que la voie située au Nord de la Route de Remoulins et desservant notamment les parcelles cadastrées AN 115, 437, 438, 441, 449, ne comporte pas de dénomination,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Décide de dénommer la voie située au Nord de la Route de Remoulins et desservant notamment les parcelles cadastrées AN 115, 437, 438, 441, 449, Impasse du Champs de Mars.

Le Maire d'Uzès,  
**Jean-Luc CHAPON**

